

VILLE DE CARCASSONNE

N° D'ORDRE *328*

DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal du 03 juillet 2020 et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

VENTE AUX ENCHERES DU 18 OCTOBRE 2021 SVV AGORASTORE

Le Maire de Carcassonne,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la vente aux enchères organisée par SVV Agorastore clôturée le 18 Octobre 2021,

Vu le résultat au terme des dites enchères :

- La moto Honda City immatriculée 3883 PV 11 est vendue en l'état à la société EURL VMK 68 31300 TOULOUSE pour un prix total de **448.97€**,
- La moto Honda City immatriculée 3885 PV 11 est vendue en l'état à la société EURL VMK 68 31300 TOULOUSE pour un prix total de **448.97€**,
- La moto Honda 125 immatriculée 5614 QM 11 est vendue en l'état à Madame Dubrul Natacha 47430 LE MAS D'AGENAIS pour un prix total de **717.76€**,
- La moto Honda 125 immatriculée 5615 QM 11 est vendue en l'état à Madame Dubrul Natacha 47430 LE MAS D'AGENAIS pour un prix total de **717.75€**,
- La moto Sym 125 immatriculée CE-244-KA est vendue en l'état à Madame Dubrul Natacha 47430 LE MAS D'AGENAIS pour un prix total de **385.20€**,

J'ai décidé de céder ces véhicules et tracteurs et d'émettre un titre de recette d'un montant total de 2 718.65€ à l'encontre de la société SVV Agorastore sur la ligne budgétaire 77 7751 020 ou 77 7788 020.

Carcassonne, le

06 DEC. 2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20211206-decision21348-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/12/2021

Affichage : 06/12/2021



Le Maire
Gerard LARRAT

